

Le Fonds d'acquisition québécois est un outil financier créé à l'initiative de l'**Association des groupes de ressources techniques du Québec**, en partenariat avec le **Fonds immobilier de solidarité FTQ**.

Le **FAQ** offre des **prêts temporaires** pour l'**achat de propriétés immobilières** dans le but **de construire, de rénover ou de recycler des bâtiments à des fins d'habitation communautaire**.



Association des Groupes
de Ressources Techniques
du Québec



FAQ

Fonds d'acquisition québécois

Pour en savoir plus sur
les modalités du FAQ :

www.agrtq.qc.ca/faq
faq@agrtq.qc.ca

533, Ontario Est, bureau 340
Montréal (Québec) H2L 1N8
514 849-8547

FAQ

Fonds d'acquisition québécois

Un outil financier
dédié à l'**habitation
communautaire
partout au Québec**

Un fonds de
15 M\$

**Le Tremplin Autonomie
de l'organisme
Alliance Jeunesse**

Logements de transition pour des jeunes en difficulté, qui leur offrent de la stabilité et qui facilitent une intervention globale et soutenue auprès d'eux.

GRT Habitation Lévy



La Maison du Goéland, St-Constant

Ressource communautaire en santé mentale qui offre un hébergement à des personnes en démarche d'autonomie.

GRT du Sud-Ouest



L'Auberge Madeleine

Hébergement pour les femmes en difficulté ou en situation d'itinérance.

GRT Atelier Habitation Montréal



Habitation sans frontières

Logements pour les familles et les personnes seules à faible et modeste revenu, qui favorisent la mixité sociale et culturelle.

GRT SOSACO à Québec



Un outil spécialisé + un processus rapide et efficace

Conditions d'admissibilité à un prêt du FAQ

- Être soit une coopérative d'habitation, une coopérative de solidarité en habitation, un organisme à but non lucratif d'habitation, un office municipal d'habitation ou un promoteur-entrepreneur ayant une entente avec un GRT pour un projet clé en main d'habitation communautaire
- Être accompagné par un GRT membre de l'AGRTO
- Viser l'achat d'un terrain ou d'un immeuble dans le but de construire, de rénover ou de recycler des bâtiments à des fins d'habitation communautaire

Critères de recevabilité des projets

L'organisme d'habitation doit :

- Détenir une offre d'achat valide
- Fournir une évaluation environnementale
- Fournir une évaluation marchande émise par un évaluateur agréé
- Présenter un montage financier identifié et crédible
- Démontrer que le projet a l'appui de l'ensemble des parties prenantes

Conditions du prêt

- Prêt garanti par une hypothèque de 1^{er} rang
- Taux d'intérêt équivalant au taux des obligations d'épargne du Canada d'un terme de 10 ans + 2 %
- Frais de gestion de 1 % du prêt
- La somme maximum prêtée (excluant TPS et TVQ) est inférieure ou égale à la valeur marchande
- Le montant du prêt peut aller jusqu'à un maximum de 5 250 000 \$
- Le remboursement total des sommes prêtées, plus les intérêts courus et les frais, est exigé dès l'obtention de la subvention du programme gouvernemental en vigueur
- Le prêt est d'une durée maximale de 24 mois
- En cas de défaut, le FAQ exercera son droit hypothécaire

Dépenses admissibles

- Prix d'achat de la propriété
- Frais de mutation exigibles
- Frais d'expertises pour vérification diligente de la propriété
- Frais de détention pour la durée prévue
- Frais liés au fonds d'acquisition
- Taxes de vente

Processus d'approbation de 30 jours

Le FAQ assure un traitement rigoureux et diligent des demandes de prêt.

À partir du dépôt de la demande, le FAQ effectue l'ensemble des étapes d'analyse et d'approbation, jusqu'à l'octroi effectif du prêt, dans un délai maximal de 30 jours.



Trouver un terrain ou un immeuble est un grand défi pour les groupes qui développent de l'habitation communautaire.

Le FAQ permet de saisir une opportunité d'achat en attendant l'obtention du financement complet du projet. C'est un levier de développement essentiel pour la réalisation de nombreux projets.



Alain Marcoux,

directeur général du GRT Habitation Lévy et président du Fonds d'acquisition québécois